

## PROCES-VERBAL du CONSEIL du 8 AVRIL 2025

### Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Christine LEGUET, Geneviève MOULINIER, Véronique PAILHET,.

Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Pierre-Emmanuel BLANC, Maximiliaan VAN DER ZEE.

**Absents excusés :** Béatrice FOURNIER - Jean-Luc LAMOUREUX

### Représentés :

Claude LELEU donne pouvoir à Geneviève MOULINIER.

**Secrétaire de séance :** Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h 41.

Sans modification de la part des élus, le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Délibération et vote du taux des taxes et état 1259
- Délibération vote du Budget principal 2025
- Délibération taux de fongibilité pour le budget 2025
- Délibération subventions aux associations
- Délibération pour le choix des devis pour les travaux des écoles, bornes incendies et curage des fossés
- Délibération validation du projet de suppression d'un poste d'adjoint administratif suite à avis du CDG.
  
- Informations diverses :
  
- Conventions avec les associations le « Flot » et CDFF.

Mme le Maire invite les élus à donner leur avis suite à la transmission du dernier procès verbal . En l'absence de corrections, ils sont invités à signer au registre.

Elle passe à l'ordre du jour :

### **1-Délibération et vote du taux des taxes et état 1259 :**

Mme le Maire indique au conseil qu'en 2024, une augmentation des impôts fonciers a été décidée notamment sur les taxes pour les logements vacants Elle présente le nouvel état proposé par les finances publiques qui évalue le montant des nouvelles taxes à 225 710 €.  
Elle rappelle que cette recette est sensiblement la même qu'en 2024, et invite au débat.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité des présents et représentés, du maintien des taux comme suit :

TFB : 32,34 %  
TFNB : 56,34 %  
TH: 11,83 %

et charge Mme le Maire de la transmission de l'état 1259 aux services des impôts.

## **2- Délibération vote du Budget principal 2025 :**

Madame le Maire cède la parole à Mr Bataille Sébastien qui assure la présentation des différentes prévisions en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce budget 2025 est délibérément sobre, l'ensemble des prévisions est calqué sur les sommes réellement utilisées en 2024 notamment pour la section de fonctionnement. Quelques articles ont été ajustés notamment :

### **Dépenses de fonctionnement :**

-60623 : une augmentation des dépenses d'approvisionnement en denrées alimentaires afin de palier à l'augmentation des effectifs( accueil d'une classe de CP) 13 000 €

-60636 : vêtements de travail : correspondant à l'achat de chaussures de sécurité adaptées pour l'agent de restauration 1 500 €

-615231 : entretien, réparation de voirie : 36 689,31 € afin de couvrir des travaux sur le réseau routier : entretien des fossés, re-profilage, terrassement (enlèvement de la terre au stade)

-6284 : 11 000 €, les prestations versées aux services Ustom, PETR (urbanisme), Déplacement à la demande ont été refondus dans ce seul et même article. De plus, les prestations dues au pôle instructeur d'urbanisme vont subir un changement de mode de calcul impliquant un ajustement de la prestation en fin d'année qu'il convient d'anticiper.

-6413 : 40 000 €, les quotités horaires du personnel non titulaire (Bertrand et Sandrine) vont être revues à la hausse afin de palier au mieux l'augmentation des effectifs.

Un remplacement maladie (opération du carpien de la secrétaire) avec arrêt de travail est également à envisager pour cette année.

-65568 : 65 000€, la participation au fonctionnement du SIRP a retrouvé un positionnement correct dans la nomenclature. Il sera réglé à cet article afin d'éviter, comme en 2024, une délibération modificative.

### **Recettes de fonctionnement :**

Elles restent relativement stables et ne sont pas sur évaluées.

En effet, vous serez invités à vous prononcer sur les taux des impôts fonciers. En cas de stabilité des taux, le montant des recettes estimé est de 225 710 € (73111).

La somme de 199 999 € a été inscrite afin d'assurer la balance de la section de fonctionnement.

Les montants portés aux articles 74111 et suivants correspondent aux sommes transmises par la DGFIP (soit pour info une DGF à 66 249 €).

Total du fonctionnement : 549 879,51 €.

## Dépenses d'investissement :

L'accent dans la conception de ce budget, a été mis sur le patrimoine immobilier et les réseaux de voirie.

### -Article 203 et 2151

Outre le reste à réaliser de 11 154,40 € au 203 qui servira à payer les prestations du SDEEG (audit et maîtrise d'ouvrage votés en 2024), la somme de 23 897,52 € en 2151 alimentera le paiement de la facture d'éclairage public comme prévu en 2024.

Cet article financera également des bornes incendie et l'éventuelle pose de ralentisseurs pour un total de 107 523,80 €.

### -Article 212

Cet article permettra l'achat du matériel nécessaire aux traversées de route.

### -Article 2131

Un autre point sera également privilégié, celui de la création d'une nouvelle garderie et des travaux de mise aux normes électriques des classes de part et d'autre de la Mairie à l'article 2131 pour un montant de 80 000 €. Vous serez invités dans les prochaines délibérations à vous prononcer sur le choix des devis et des entreprises chargées des travaux.

Mme le Maire indique qu'elle est en pleine négociation pour trouver des subventions auprès des différents partenaires (visite au sous-préfet le 3 avril 2025, communication téléphonique et mail au SDEEG, le 4 avril 2025 et à la Conseillère départementale par le biais du SIE).

L'urgence de l'accueil des enfants rend cette tâche difficile mais certaines administrations ont déjà accepté de s'investir dans ces projets comme l'État qui ouvre exceptionnellement son accès au dépôt d'un dossier DETR à hauteur de 35 %.

Le projet de mise en conformité de l'accessibilité est également prévu à l'article 2131.

### -Article 2132

L'ensemble des crédits des autres articles ont déjà fait l'objet de débats en 2024 : comme la pose de l'ossuaire et l'enlèvement des corps au cimetière, le moteur du volet du restaurant, les travaux au WC du stade, la toiture du foyer.

### -Article 2135 :

Pour 5 000 €, un aménagement de l'atelier technique est envisagé.

## Recettes d'investissement :

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 71 151 € (023-021)

Les subventions du 1321 correspondent au dossier de subventionnement prévu pour l'éclairage public.

Désormais, le problème se pose de contracter un crédit qui permettrait de financer l'ensemble des travaux aux écoles car l'autofinancement ne sera pas couvert par les fonds propres (banque des territoires) article 1641 de 50 000 €.

Total de l'investissement : 398 189,51 €.

A la vue de cette synthèse, les élus sont invités à se prononcer :

Votes:

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

### **3- Délibération sur le taux de fongibilité pour le budget 2025 :**

Mme la Maire rappelle que cette procédure a remplacé, avec le passage à la M57, les dépenses imprévues qui permettaient d'agréments des chapitres en manque de fonds au cours de l'année.

Ce principe donne la possibilité au Maire de basculer des crédits par anticipation (avant les Conseils) à hauteur d'un maximum de 7,5 % des crédits d'un chapitre hors chapitre 012 où l'avis des élus est obligatoirement sollicité.

Le Conseil décide d'octroyer cette compétence à Mme la Maire pour l'année 2025 à hauteur de 7,5 % par 11 voix Pour.

### **4- Délibération subventions aux associations :**

Pour rappel, la somme prévue à l'article [65748](#) est de 4 200 € à répartir au sein du tableau transmis aux élus.

Associations	Montants des subventions 2025
Club du sourire	450
Gym 2000	450
Comité des fêtes	1550
Rowing club	150
Arts loisirs et traditions	450
ACCA	450
Jeunes sapeurs pompiers	100
Association d'aide à l'éducation	270
Association des parents d'élèves	280
Alac	50

Après avoir débattu, les élus valident ces choix à l'unanimité.

## **5- Délibération pour le choix des devis pour les travaux des bornes incendie et curage des fossés**

Mme le Maire rappelle qu'il est également prévu de changer la borne incendie de Micouleau et poser celle de Pinguoy (prévues au BP) / devoir de la commune d'assurer la défense incendie.

Deux devis de la SOGEDO s'élevaient à 4577,90 € et 2249,42 € TTC .

Votes :

Pour : 11

Le devis de curage des fossés et des banquettes de l'entreprise GEFVAD pour 6 480 € TTC est soumis au choix des élus.

Votes :

Pour : 10

Mr Bataille, partie prenante ne participe ni au débat, ni au vote.

## **6- Délibération sur la validation du projet de suppression du poste d'adjoint administratif suite à avis du CDG (poste Jessica)**

Par son avis en date du 25 mars 2025 le CDG donne un avis favorable. Les élus valident donc le projet pris en conseil du 21 janvier 2025.

Votes :

Pour : 11

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Mme le Maire, comme prévu par la délibération en date du 18 mars 2025, a signé les conventions avec le « Flot » et le CDFP qu'elle présente au Conseil.

Au mois de mai, dans le cadre du PLUI-H, un rendez-vous doit être fixé par CITTANOVA et la CDC avec les membres du Conseil qui voudront bien venir et poser toutes les questions.

Geneviève MOULINIER fait le point sur la reprise de tombes de la première procédure.

Christine LEGUET fait le point sur le SIRP.

La question de la location de l'appartement de la Poste est évoquée, et le Conseil est d'accord pour qu'il soit loué à Mme BUSI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 08.